



PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE BONAVENTURE  
VILLE DE PASPÉBIAC

## AVIS PUBLIC

### ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2017-446 CONCERNANT LA SÉCURITÉ, LA PAIX ET L'ORDRE DANS LES ENDROITS PUBLICS

**AVIS PUBLIC** est par la présente donné par le soussigné :

**QUE** le conseil municipal, dans le cadre de l'adoption, lors de la séance ordinaire du 14 août 2017, du Règlement numéro 2017-446, tiendra une assemblée publique de consultation le même jour le 14 août 2017 à compter de 18 h 45, à la salle du Conseil, et ce, en conformité de la Loi ;

**QUE** ce Règlement a pour objet d'assurer la paix, l'ordre, le bon gouvernement et le bien-être général sur tout le territoire de la Ville de Paspébiac ainsi que la sécurité et la tranquillité des endroits publics de son territoire ;

**QUE** ce Règlement, peut être consulté au greffe ou à la réception de la Ville de Paspébiac, aux heures ordinaires de bureau ;

**QU'**au cours de cette assemblée publique, le maire (ou un autre membre du Conseil désigné par le Conseil) expliquera le Règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à son sujet.

Donné à Paspébiac, ce 17<sup>e</sup> jour du mois de juillet 2017.

M<sup>e</sup> Karen Loko, greffière